

## Chambre d'agriculture de la Loire – FRDR10621

Type de masse d'eau	ESU
Code masse d'eau	FRDR10621
Nom masse d'eau	Ruisseau La Valencize
Station de la mesure ayant conduit au projet de zonage et code de la station de mesure	06820350 – Valencize à Chavannay 2 – P90 = 22 mg/l
Communes concernées par la demande	3 communes : Chavannay, Pélussin et Roisey
Contenu de la demande	<p>- Demande de retrait des communes classées au titre de cette MESU ;</p> <p>- Origine agricole non certaine de la pollution au vu de la SAU : assainissement</p>
Argumentaire du contributeur	<p>Demande de non classement de cette MESU.</p> <p>Inventaire des stations d'épuration des communes concernées</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Chavannay : 2 steps (LB 300 EH + LN 50 EH)</li> <li>- Pélussin : 2 steps (BA 5420 EH + LN 140 EH)</li> <li>- Roisey : 3 steps (LN 260 EH + FPR 370 EH + FPR 450 EH)</li> </ul> <p>=&gt; toutes les steps sont conformes équipement et performance, ainsi que collecte pour la step BA (autres sans objet)</p> <p>=&gt; 2 steps sont conformes sur le paramètre azote global (BA + FPR 450 EH de Roisey) (autres steps : conformité non mesurée)</p> <p>Les stations d'épuration des communes concernées par la masse d'eau « Le Valencize » présentent un niveau de traitement conforme.</p> <p>Cependant, concernant le paramètre Azote Globale, la conformité n'est pas avérée faute de mesure (sauf pour 2 stations).</p> <p>En effet, pour les petites stations, la mesure n'est pas systématique et est seulement effectuée lors d'un bilan de rejet sur 24 heures réalisé ponctuellement. De plus, il est important de rappeler que le type de traitement de ces petites stations (filtre planté de roseaux, lagunage, boues activées...) conditionne leur niveau de rejet en nitrates dans le milieu. Du fait de leur process de fonctionnement, certaines stations ne permettent pas le traitement des nitrates au contraire elles en produisent. C'est le cas notamment des filtres plantés de roseaux et des lagunages. Sur cette masse d'eau, la majorité des stations d'épuration sont des filtres plantés de roseaux, des lagunages et des filtres à sable dont le process ne permet pas la dénitrification (6 sur 7 stations).</p> <p>Fort de ce constat, il ne paraît pas cohérent de classer la masse d'eau « le Valencize » compte-tenu du manque de données concernant ces stations d'épuration, qui pourraient être à l'origine des teneurs en</p>

nitrates mesurées.

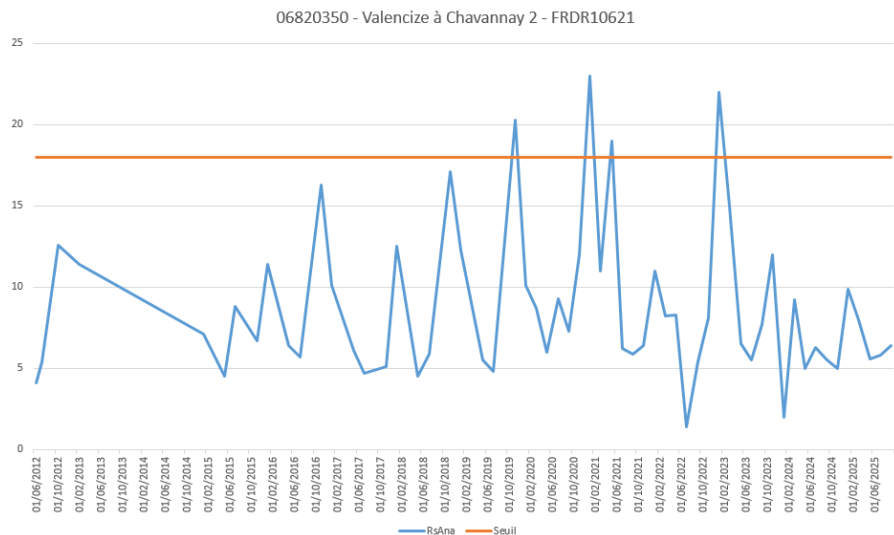
En conclusion, l'origine agricole de la pollution par les nitrates ne peut être avérée sur ces bases-là.

La Chambre d'Agriculture de la Loire demande le non-classement des communes de cette masse d'eau.

### Synthèse retenue par la DREAL de bassin

Les communes concernées par cette contribution sont proposées car elles intersectent le bassin versant de la FRDR10621 – La Valencize dont le P90 = 21 mg/l.

L'analyse des chroniques de données disponibles sur les bases de données de qualité de l'eau met en évidence un dépassement durant la 8ème campagne de mesure (janvier 2023). Sur le long terme :  
- 4 dépassement sur 56 analyses (1 dépassement par an depuis 2020 environ) et systématiquement en automne/hiver (novembre, décembre, janvier). Par ailleurs, l'analyse des chroniques de données disponibles montre que l'ensemble des dépassements se situent entre la 7ème et la 8ème campagne. Un calcul du P90 sur les 24 données disponibles durant cette période auraient donné un P90=20,3 mg/l (classant). Cependant, les données plus récentes (2024 et 2025) ne montrent pas dépassement.



La contribution de l'assainissement telle que décrite interroge. Malgré le nombre notable de STEU globalement conformes sur cette petite masse d'eau (7 STEU), il s'agit systématiquement de petites stations dont la contribution au milieu paraît peu probable. Plusieurs non-conformités de déversoirs d'orage sont à noter, mais ne permettent pas d'expliquer la saisonnalité et la régularité des dépassements.

L'analyse de la SAU montre cependant plusieurs parcelles en vignes ou en prairies permanentes/temporaires le BV de la Valencize, avec

	<p>quelques grandes cultures à proximité directe du point de suivi.</p> <p>Ces éléments suggèrent une contribution mixte (bruit de fond de l'assainissement d'environ 3 à 4 mg/l) avec une portion agricole probable étant donné la signature de la courbe. Les communes proposées au titre de la Valencize sont donc maintenues en V2.</p>
<b>Synthèse</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Origine mixte probable avec contribution agricole ;</b></li> <li>• <b>Plusieurs pics nitrates saisonniers et automne/hiver</b></li> <li>• <b>Maintien au classement en V2 des 4 communes.</b></li> </ul>
<b>Evolutions</b>	Pas d'évolution.